



COMMUNE DE ST JEAN LA BUSSIÈRE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2026
PROCÈS-VERBAL

~~*~*~*~*~*~*~*

Présents : M. Sébastien CHAPPUY, M. Christophe DEPORTE, Mme Monique DARMEZIN, M. Jean-Baptiste MOOS, Mme Marie-Claude GIRIN, Mme Marie-Claire LAGRANGE, M. Philippe DESCHILDRE, M. Jean-Paul GARNIER, M. Nicolas BRUYÈRE.

Absentes excusées : Mme Christine PORTHIER pouvoir à Monique DARMEZIN, Mme Sandrine TRISSON pouvoir à Sébastien CHAPPUY, Mme Sophie DEBIESSE pouvoir à Marie-Claire LAGRANGE, Mme Laëtitia MAGAT pouvoir à Marie-Claude GIRIN, M. Maxime MUZEL-COLLIER pouvoir à Jean-Paul GARNIER.

Absent : M. René VARINARD.

Ordre du jour :

- 1 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
- 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
- 4 - Eclairage public : définition de la programmation nocturne
- 5 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
- 6 - Tarifs des services périscolaires : cantine scolaire et garderie
- 7 - Règlement intérieur des services périscolaires
- 8 - Désignation d'un élu référent sécurité routière
- 9 - Désignation d'un élu référent forêt-bois
- 10 - Désignation d'un élu ambassadeur Géoparc
- 11 - Désignation d'un élu délégué à la Mission Locale
- 12 - Décisions du Maire
- 13 - Questions diverses

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Nicolas Bruyère a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

Les membres du Conseil n'ayant pas d'observations à formuler, le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 est approuvé à l'**unanimité**.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Les membres du Conseil n'ayant pas d'observations à formuler, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'**unanimité**.

Eclairage public : Règlementation de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Rapporteur : M. Christophe DEPORTE

Par délibération en date du 11 octobre 2022, la municipalité a fait le choix de réduire et/ou interrompre l'éclairage public sur la commune de 22 heures à 5 heures. L'arrêté municipal pris en date du 21 octobre 2022 apporte les précisions suivantes : Extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune sauf les luminaires raccordés à l'armoire AL (centre-bourg) qui eux sont éteints de 22 heures à 5 heures sauf les vendredi et samedi soirs.

En 2025, la commune a fait le choix d'adhérer à la démarche performancielle (remplacement de l'ensemble des luminaires existants par des équipements plus performants et économes en énergie). Les travaux sont à ce jour terminés, il convient désormais de réfléchir à la programmation de ceux-ci.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

A cet effet, la municipalité a souhaité associer les habitants de la commune à cette décision lors des réunions publiques organisées les 29 et 30 mai dernier. Il en ressort que la population souhaiterait le maintien de l'éclairage public avec une baisse d'intensité à hauteur de 50 % de 22 heures à 5 heures.

Monsieur Deschildre a interrogé l'assemblée sur l'état d'avancement des travaux d'éclairage public au regard du cahier des charges. Monsieur DEPORTE a confirmé que les travaux étaient terminés. Aucun ajout ou enlèvement n'est prévu. Un point lumineux place Marie Goujat a été modifié. Il est prévu l'implantation d'un luminaire solaire au vu du contexte

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences communales en matière d'éclairage public,

Vu les travaux récents de remplacement des luminaires de l'éclairage public par des équipements plus performants et économes en énergie,

Considérant la nécessité de maîtriser les dépenses énergétiques de la commune,

Considérant les enjeux environnementaux liés à la réduction de la pollution lumineuse,

Considérant que les nouveaux équipements permettent une modulation de l'intensité lumineuse en fonction des horaires nocturnes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place d'une programmation nocturne de l'éclairage public, consistant en une réduction de l'intensité lumineuse à 50 % sur l'ensemble des points lumineux présents sur le territoire de la commune, fixe la plage horaire de cette réduction de l'intensité lumineuse de 22h00 à 5h00, tous les jours de l'année et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : M. Sébastien CHAPPUY

L'article L.313-1 du Code général de la fonction publique précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer pendant la période estivale (entretien des espaces verts, ...) et afin de pallier aux congés des agents permanents, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures par semaine.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois d'adjoint technique au grade d'adjoint technique et conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il est précisé qu'une personne sera recruté sur la période du 15 au 24 juillet 2026 puis du 17 août au 28 août 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, autorise la création d'un emploi non permanents à temps non complet d'adjoint technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article L. 332-23 tel que présenté, autorise Monsieur le Maire à

*signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2026.*

Tarifs des services périscolaires : Cantine scolaire et garderie à compter du 1^{er} septembre 2026

Rapporteur : Mme Monique DARMEZIN

Par délibération en date du 5 juin 2025, le conseil municipal a fixé comme suit les tarifs de la cantine scolaire :

- Repas enfant : 3,20 € ;
- Repas de secours : 5,00 € ;
- Repas pour le personnel de l'éducation nationale et intervenants extérieurs : 5,00 €.

La commission des finances s'est réunie en date du 3 juin 2026 et a débattu sur l'actualisation des tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2026/2027 ainsi que sur le fonctionnement de la garderie périscolaire qui est à ce jour, gratuite.

Il a été proposé aux membres du conseil municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire et de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2026 comme suit :

- 3,40 € le repas enfant ;
- 5,00 € le repas de secours ;
- 5,00 € le repas pour le personnel de l'éducation nationale et intervenants extérieurs ;
- un forfait unique de 15 € par trimestre scolaire pour la garderie périscolaire quel que soit le rythme de fréquentation de l'enfant.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des membres présents, fixe** les tarifs de la restauration scolaire et de garderie périscolaire tels que proposés ci-dessus et **précise** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.*

Mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires

Rapporteur : Mme Monique DARMEZIN

Dans la continuité du sujet précédemment abordé, à savoir la tarification des services de cantine scolaire et de garderie périscolaire, il convient d'ajuster le règlement intérieur des services périscolaires en fonction des décisions prises.

Monsieur Moos soulève la question de l'administration de médicaments aux enfants dans le cadre périscolaire et de la responsabilité du maire en la matière. Monsieur le maire indique que le sujet reste relativement flou sur le plan réglementaire. Monsieur Garnier a suggéré qu'une attestation parentale pourrait permettre de sécuriser la pratique. Monsieur le Maire précise que le fonctionnement actuel repose déjà sur ce principe.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des membres présents, approuve** les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement des services périscolaires (cantine scolaire et garderie périscolaire) tel qu'annexé et **précise** que le règlement intérieur sera diffusé à l'ensemble des familles lors de l'envoi du dossier d'inscription pour la rentrée scolaire 2026/2027.*

En aparté, Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec les agents de l'école et plus particulièrement les ATSEM qui sollicitent un renfort de 45 minutes le matin et le soir lors des temps de garderie au vu du nombre conséquent d'enfants présents. Monsieur MOOS demande si cela est bien réglementaire d'avoir une seule personne pour autant d'enfants. Monsieur le maire répond qu'il n'y a pas un effectif affecté à une personne. Dans notre situation, la gestion de ces temps est laissée à l'appréciation de la municipalité entre autre. Après échanges, il en ressort que l'ensemble des membres présents est favorable pour prévoir une personne supplémentaire sur une partie des temps de garderie du matin et du soir.

Désignation d'un élu référent « Sécurité routière »

Rapporteur : M. Sébastien CHAPPUY

Depuis plusieurs années et dans le cadre du Document Général d'Orientations de la Sécurité Routière, la Préfecture du Rhône s'est engagée dans une politique active de lutte contre l'insécurité routière avec 4 enjeux prioritaires : les deux-roues motorisés, le risque routier professionnel, les conduites à risques et les mobilités douces.

Afin de renforcer l'action de la sécurité routière au plus près du citoyen, l'État souhaite poursuivre le partenariat engagé avec les collectivités territoriales.

Le conseil municipal est invité à désigner un élu référent « Sécurité routière ».

Monsieur Christophe DEPORTE est désigné à l'unanimité.

Désignation d'un élu référent « Bois-Forêt »

Rapporteur : M. Sébastien CHAPPUY

Le Syndicat Mixte du Beaujolais et Charlieu Belmont Communauté portent, depuis 2015, une politique publique concernant la filière forêt-bois, nommée Stratégie Forêt Bois du Beaujolais. Fibois 69 est en charge de l'animation de cette stratégie et est l'interlocuteur privilégié des collectivités pour toutes les questions ayant un attrait à la filière.

La filière forêt-bois répond pleinement aux enjeux climatiques et de la transition écologique, qu'il s'agisse de la gestion et l'exploitation de nos forêts, la transformation du bois et sa mise en œuvre dans les secteurs de la construction et de l'énergie. Elle occupe une place stratégique sur notre territoire au niveau économique, social et environnemental.

Le rôle de l'élu référent consiste à être :

- l'interlocuteur privilégié sur l'ensemble des questions relatives à la forêt et au bois auprès de Fibois69 et de ses partenaires (ONF, CNPF, ARDEF, ...)
- l'interlocuteur privilégié auprès des acteurs économiques (suivi des chantiers, porte-parole des sujets bois dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, porte-parole des solutions en bois local pour des projets de construction, rénovation et énergétiques).
- l'ambassadeur des projets d'événements de sensibilisation et de communication : porte-parole des informations sur la filière locale, orienter les administrés vers les bons interlocuteurs et diffuser des actions portées par les partenaires (exposition, animations scolaires...)

Fibois69 proposera tout au long du mandat des sessions d'informations, des visites d'entreprises ou de chantiers.

Suite aux dernières élections municipales, le conseil municipal est invité à désigner un élu référent « Bois-Forêt ».

Monsieur Nicolas BRUYÈRE est désigné à l'unanimité.

Désignation d'un élu ambassadeur Géoparc

Rapporteur : M. Sébastien CHAPPUY

Depuis le 17 avril 2018, le territoire du Beaujolais est reconnu comme « UNESCO Global Geopark », en raison de la valeur exceptionnelle de son patrimoine géologique ainsi que des actions menées pour sa protection et sa mise en valeur.

Le Géoparc Beaujolais couvre 123 communes, incluant les quatre intercommunalités membres du Syndicat Mixte du Beaujolais, ainsi que sept communes extérieures : Saint-Victor-sur-Rhins, Saint-Germain-Nuelles, Bully, Sarcey, L'Arbresle, Romanèche-Thorins et Saint-Amour. À ce jour, 31 géosites sont répertoriés sur l'ensemble de ce territoire.

Afin d'entretenir une dynamique et inciter une certaine implication de la part de la population, le Géoparc a constitué un réseau d'ambassadeurs (élus ou bénévoles), il assure la formation de médiateurs et développe de nombreux partenariats.

Suite des dernières élections municipales, il est demandé à chaque commune du Géoparc de bien vouloir désigner un ambassadeur. Cette fonction peut être confiée à un élu ou à un bénévole particulièrement impliqué dans la vie locale et souhaitant porter ce projet.

Le conseil municipal est donc invité à désigner un élu en tant qu'ambassadeur Géoparc.

Madame Marie-Claude GIRIN est désignée à l'unanimité.

Désignation d'un élu délégué auprès de la Mission Locale

Rapporteur : M. Sébastien CHAPPUY

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées grâce à la volonté conjointe des communes et de l'Etat pour organiser localement une intervention globale au service des jeunes. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.

Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau des missions locales exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Les missions locales sont des associations de droit privé (loi 1901). Elles sont membres du service public de l'emploi et sont inscrites dans la loi et le code du travail. Chacune est présidée par un élu d'une collectivité territoriale, en l'occurrence Mme Annick LAFAY pour la mission locale rurale nord-ouest Rhône dont la commune dépend. Son conseil d'administration est lui-même composé d'élus des collectivités locales, de représentants du conseil départemental, de représentants de la Région, de l'Etat et de partenaires sociaux, économiques et associatifs.

Suite aux dernières élections municipales, le conseil municipal est invité à désigner un délégué auprès de la Mission Locale.

Madame Monique DARMEZIN est désignée à l'unanimité.

Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT

↳ Renouvellement concessions cimetières

Cimetière « Le Bourg » :

- Renouvellement concession n° 1004 : Famille BERARDET, pour une durée de 15 ans

Cimetière « Goutaillard » :

- Acquisition caverne n° 1 : Famille BLONDEAUX, pour une durée de 30 ans

↳ Renonciation au droit de préemption urbain

- Vente bâti sur terrain propre, 9 rue Jean Jacques Rousseau, renonciation au DPU le 26 mai 2026
- Vente bâti sur terrain propre, Chez Forest, renonciation au DPU le 29 mai 2026
- Vente non bâti, impasse Chez Forest, renonciation au DPU le 16 juin 2026

↳ Demande de financement

- Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 28 000 € pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et pose de BSO à l'école
- Subvention sollicitée auprès du Département du Rhône au titre des Appels à Projet 2026 à hauteur de 25 000 € pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et pose de BSO à l'école
- Subvention sollicitée auprès du Département du Rhône au titre des Amendes de Police 2026 pour des travaux de sécurité routière (marquage au sol, installation d'écluses à Chavanis, installation de glissière de sécurité « Chemin des Noisetiers »)

↳ Devis

Date	Tiers	Objet	Montant
21/04/2026	Maxi Buro	Pupitre	198,25 €
24/04/2026	Lacombe Motoculture	Réparation tracteur	1 862,00 €
24/04/2026	Geoptis	Réalisation du tableau de classement des voies	7 749,60 €
24/04/2026	Manufacture des drapeaux	Ecussons et drapeaux	374,34 €
24/04/2026	Extenso TELECOM	Achat de 2 téléphones	306,00 €
24/04/2026	Editions PROST	Achat livret « Votre commune »	80,71 €
30/04/2026	Ets MOOS	Pose et fourniture d'un radiateur électrique Boulodrome	1 567,02 €
30/04/2026	Ets CLEMELEC	Déplacement et remplacement d'un thermostat Logement PADET	259,20 €
19/05/2026	CV Sécurité – NM Protect	Alarme PPMS – Ecole	949,25 €
20/05/2026	Amazon	Achat de 2 coques de téléphones	25,26 €
22/05/2026	ABS Communication	Lettrage – Dénomination salle communale	2 861,18 €
22/05/2026	Chambon Déménagement	Manutention mobilier Mairie	2 407,20 €
22/05/2026	MD Peinture	Réfection peinture vestiaire foot	6 249,60 €
26/05/2026	La Poste	Distribution flyers	184,59 €
29/05/2026	Capolina	Création et impression flyers	350,00 €
29/05/2026	Locamuc	Location mini pelle – Travaux clôture du stade	337,15 €
29/05/2026	Ets CLEMELEC	Remplacement disjoncteur panneau lumineux	94,80 €
29/05/2026	OVIZE Bruno	Réfection vestiaire du foot	2 035,00 €
03/06/2026	Solmark	Divers traçage routier	3 589,80 €
04/06/2026	Veditex	Vêtement sécurité – Agent BRUNO	130,78 €
09/06/2026	Agitherm	Entretien VMC – Vestiaire du foot	480,00 €
12/06/2026	Chubb Sicli	Remplacement extincteurs	1 709,34 €
12/06/2026	Menuiserie DURIER BOURASSAUD	Remplacement des menuiseries extérieures et pose de BSO à l'école	86 651,42 €
25/06/2026	ABS Communication	Complément location nacelle Pose lettrage salle communale	540,00 €
25/06/2026	Desautel	Remplacement extincteur – Salon de coiffure	248,02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, prend acte de ces décisions.

Communication des élus

M. DEPORTE :

- Information sur le rendu du travail confié à GEOPTIS concernant le tableau de classement des voies. Possibilité à terme de joindre des fichiers afin de permettre des recherches selon des critères définis). Prévoir un abonnement annuel de 650 € si la commune souhaite avoir la maintenance et l'actualisation de ces données.
- Marquage au sol : Les travaux sont terminés. Il est constaté que ceux-ci ont d'ores et déjà un effet positif. Les automobilistes respectent mieux la signalétique.

M. MOOS :

- Ecole : L'entreprise MB Menuiserie su Beaujolais Vert devrait terminer ses travaux semaine 29. L'entreprise Durier-Bourrassaud doit quant à elle intervenir à partir de la semaine 30 pour le remplacement de 12 menuiseries extérieures et la pose de BSO sur ces mêmes menuiseries.
- Information sur la possibilité de pouvoir isoler les combles du bâtiment pour 1 €
- Information sur les travaux d'installation d'une pompe à chaleur pour 1 € au logement de Mme BRUN : les travaux ont été engagés par Mme BRUN avec l'autorisation de la municipalité sont terminés, le système fonctionne.

Mme DARMEZIN :

- Point sur la cérémonie Pierre Gueydon : rappel des conditions d'intervention de l'entreprise ABS pour la pose de la signalétique. Un courrier sera adressé prochainement afin de solliciter un geste commercial. En parallèle, la cérémonie s'est bien passée. Que de bons retours sur l'organisation, la réception...
- Mutuelle Communale : il est demandé à chaque élu de bien vouloir prendre connaissance du document qui leur a été transmis et de faire part de leurs éventuelles remarques. Une prochaine réunion est fixée au jeudi 23 juillet. Un rétro planning est également communiqué afin de pouvoir mettre en place ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2027.
- Conseil Municipal Enfants : Attache a été prise auprès de Monsieur MAIRE, maire de Cublize pour avoir un échange sur le fonctionnement de leur CME. Rendez-vous est pris pour le 7 juillet à 9h00 en Mairie de Cublize.
- Décoration de Noël : communication du devis pour la pose de luminaire et la réfection de l'existant. Au vu du coût de la prestation, il est prévu, pour cette année, l'installation partielle des décorations que la commune a en stock (11 flocons) et la révision des décorations déjà installées.
- Noël des SENIORS : travail en cours de la commission.
- Journée de cohésion Elus/Agents : Rappel de la date et du principe « auberge espagnole ». Boissons prises en charge par la commune.

M. GARNIER :

- Information sur les travaux de démolition de la « clôture » du stade qui se sont déroulés en juin et de ceux de la réfection des vestiaires qui débiteront mi-juillet.
- Information sur la réunion prévue le 3 juillet avec les acteurs économiques. 23 retours seulement sur les 128 envois faits. Le marché de Noël sera évoqué au cours de cette réunion. Une rencontre est également envisagée le 21 juillet avec le Comité des Fêtes, la commission « Commerces », la commission « Cadre de vie/Festivités ».

Mme GIRIN :

- Les flyers ont été distribués.
- Panneaux lumineux : de bons retours suite au changement de matériel.
- Site internet : Information sur les échanges avec Capolina pour la restructuration du site. Proposition de 2 solutions avec hébergement du site par ses soins. Au vu des propositions, la municipalité retient celle faite pour l'hébergement, la maintenance et l'assistance du site. Coût de la prestation : 650 € par an.
- Prévoir une réunion de la commission « Communication » en juillet.

Mme LAGRANGE :

- Parcours GNOLUS : une rencontre est fixée au lundi 13 juillet 2026 à 10h en Mairie. Sont conviés : la personne référente auprès de la COR ainsi que les personnes ayant contribué au projet lors du précédent mandat.
- Végétalisation de la cour d'école : information sur les échanges avec un intervenant compétent en la matière. Cette personne propose de construire ce projet par l'intermédiaire de différents groupes (institut, agent, élèves, parents d'élèves...) Coût de la prestation : 3 960 €. Début de l'étude à prévoir en octobre en lien avec le corps enseignant.

M. CHAPPUY :

- Prévoir une réunion de la commission « Finances » en octobre pour travailler sur les tarifs de location des salles, le règlement intérieur d'utilisation des salles ainsi que sur le régime indemnitaire des agents.

- Commissions intercommunales : Il est rappelé à chacun qu'il convient de désigner des représentants titulaires et suppléants dans chacune des commissions intercommunales.

Premiers retours :

Commissions	Titulaires	Suppléants
Développement économique et ruralités : commerce, artisanat, agriculture	M. GARNIER	Mme PORTHIER
Transitions énergétiques, développement durable et cycle de l'eau	Mme LAGRANGE	M. DESCHILDRE
Voirie et mobilités	M. DEPORTE	M. MUZEL-COLLIER
Économie circulaire et valorisation des déchets	Mme TRISSON	Mme DEBIESSE
Habitat et aménagement du territoire, politique de la ville, santé et jeunesse	Mme DARMEZIN	M. DEPORTE
Tourisme, culture et équipements sportifs	M. DEPORTE	Mme GIRIN
Finances, ressources humaines, numérique, mutualisation et communication	M. CHAPPUY	Mme GIRIN

- Diffusion du rapport annuel 2025 de la COR. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal afin de prendre acte de la diffusion de ce document.
- Vigilance CANICULE : information sur le travail mené envers les personnes âgées isolées. Prévoir de retravailler sur le Plan Communal de Sauvegarde qui définit entre autre les mesures à prendre lors de ce genre d'épisode.
- Remerciement pour la cérémonie en l'honneur de Pierre Gueydon. Temps fort très apprécié par l'ensemble des personnes présentes.
- Plusieurs réflexions à mener pour la fin d'année : participation à la maison médicale d'Amplepuis, mise en place du dispositif voisins vigilants, mise en place d'une vidéosurveillance sur le territoire de la commune.

Les prochaines dates :

- 03 juillet : entretien avec une personne candidate au poste d'agent d'entretien de la Mairie
- 07 juillet : rencontre avec les pompiers d'Amplepuis
- 08 juillet : rencontre avec Deux Fleuves Rhône Habitat pour évoquer divers points (entretien des abords des résidences « Rue des Ecoles », entretien des espaces verts à l'entrée du village côté Thizy...)
- 09 juillet : congrès des Maires à Anse
- 10 juillet : repas partagé entre élus et agents
- 27 septembre : élections sénatoriales
- Panneau libre expression : information sur la demande faite par LFI.
- Syndicat mixte du Beaujolais Vert : compte rendu de la dernière réunion. Information sur les travaux à venir au Lac des Sapins.
- Présidentielles 2027 : les élections se dérouleront le dimanche 18 avril 2027 et le 2 mai 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la **séance est levée à 22h30.**

Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 1^{er} juillet 2026.

Approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 25 septembre 2026.

Le Maire,
Sébastien CHAPPUY



Le Secrétaire,
Nicolas BRUYÈRE